

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 19 janvier 2023

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Ombrières ;**
- **Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2023 ;**
- **Aménagement de la rue de Rennes :**
 - **Effacement des réseaux** – Convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie ;
 - **Demandes de subventions DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et Fonds de concours de Vitré Communauté ;
- **Rénovation des projecteurs du terrain de football** – Demande de financement Fonds d'aide au football amateur (FAFA) ;
- **Voirie** - Place Jean Richard ;
- **Rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;**
- **Affaires diverses.**

Le 12 janvier 2023,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 19
Représentés : 02
Votants : 21
Date de la convocation : 12 janvier 2023 | **Date de l'affichage :** 12 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Annie BOUSSEAU – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Anne TAILLANDIER – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLLIS – Lionel COSSON – Julien CABARET –

Pouvoirs : Eva CONTRERAS pouvoir à Michel LE GUEN DE KERNEIZON - Sébastien LAMY pouvoir à Idrys CLARAC –

Excusés : Katia BONNANT – Daniel FÉVRIER – Brigitte GARDAN – Natacha LEVAVASSEUR - Carole LEGUENET -

Mme Anne TAILLANDIER a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2023 – 01 - DÉCISION – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte de la décision qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2023-01D du 6 janvier 2023 portant signature de contrats avec la société APAVE pour différentes missions lors des travaux de réhabilitation d'unemaïson à porche en logement et cellule commerciale au 34 rue de Nantes (Contrat de coordination sécurité et protection de la santé : 5 020 € HT ; contrat de contrôle technique de construction : 5 180 € HT ; contrat de prestation ponctuelle – attestation réglementaire handicapés après travaux : 300 € HT)

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 – 02 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
21/11/2022	17 faubourg de Nantes	AW 212-285
23/11/2022	12-14 rue de Nantes	AP 326-327
24/11/2022	31 bis faubourg d'Anjou	AW 369
13/12/2022	La Grez	AH 134

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 – 03 - Ombrières – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire précise que la société ENERG'IV a fait une offre spontanée de réalisations d'ombrières à La Guerche sur le parking de la salle des sports et sur le terrain de pétanque. Suite à l'avis de publicité publié conformément à la réglementation, la société ORKANE a également fait une proposition pour les 2 sites. Afin d'analyser ces offres, un questionnaire a été transmis aux deux sociétés le 15 décembre afin qu'elles précisent divers points.

L'analyse de ces réponses a été réalisée : l'offre de la société ENERG'IV est celle qui correspond le mieux au besoin de la commune :

- Les travaux sont réalisés par une filiale interne alors que ORKANE propose des travaux allotis ;

Les onduleurs européens n'auront pas d'impact sur la redevance contrairement à ORKANE où la redevance serait moins importante si des onduleurs européens sont installés ;

- La proposition d'habillage bois permettant une intégration architecturale plus qualitative et cohérente avec la politique locale est incluse dans la prestation d'ENERG'IV. ORKANE propose une ossature métallique, le coffrage bois aura un impact sur le montant du loyer ;
- Le montant de la redevance est de 1 200 € pour ENERG'IV contre 1 100 € pour ORKANE .
- Le calendrier prévisionnel de mise en service des ombrières sur les 2 sites est de 11 mois contre 16 mois pour ORKANE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de retenir la proposition de la société ENERG'IV ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le marché, la convention d'occupation temporaire et toutes les pièces relatives à cette affaire avec ladite société.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Arrivée de Katia BONNANT à 20 heures 50

Arrivée de Natacha LEVAVASSEUR à 20 heures 55

N° 2023 – 04 - FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et du développement économique, pour la présentation de ce dossier.

Il rappelle que les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes seront proposés au vote lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 février et les Budgets Primitifs lors de la réunion du 30 mars 2023.

Il est proposé d'établir ces budgets en prenant en compte les éléments suivants :

- Les résultats 2022,
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement : dépenses d'énergie, poste de médiateur socio-éducatif sur une année complète, 2^{ème} poste de policier municipal, incidence de la revalorisation du point d'indice sur une année complète (6 mois en 2022) et du SMIC au 1^{er} janvier 2023,
- Les recettes de fonctionnement nécessaires à la couverture de ces dépenses, au paiement des emprunts et au financement des investissements non couverts par des subventions et/ou des emprunts,
- Un choix à opérer dans les divers projets envisagés suivant les capacités financières de la ville, avec priorité pour les investissements en cours à terminer,
- L'augmentation des taux de contributions directes : il est proposé d'augmenter les taux de 5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE les taux d'imposition comme suit pour l'année 2023 :**
 - **TAXE D'HABITATION : 13,14 %**
 - **FONCIER BATI : 36,23 %**
 - **FONCIER NON BATI : 39,17 %**
- **CHARGE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Le Conseil Municipal prend acte des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes comme indiquées dans le document ci-joint.

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Départ de Lionel COSSON à 21 heures 55

N° 2023 – 05 - Aménagement de la rue de Rennes – EFFACEMENT DES RÉSEAUX – Convention avec le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2021-88 du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire (APS) relatif à l'effacement des réseaux rue de Rennes suivant :

Travaux	Coût HT	Subvention SDE	Participation communale		
			HT	TVA	TTC
Réseau électrique basse tension	258 695,80 €	40 % 103 478,32 €	155 217,48 €	0,00 €	155 217,48 €
Eclairage public	42 500,70 €	10 % 4 250,07 €	38 250,63 €	8 500,14 €	46 750,77 €
Infrastructures de télécommunications	84 867,70 €	0 % 0,00 €	84 867,70 €	16 973,54 €	101 841,24 €
Total	386 064,20 €	107 728,39 €	278 335,81 €	25 473,68 €	303 809,49 €
Honoraires étude détaillée	17 102,00 €	0 % 0,00 €	17 102,00 €	3 420,40 €	20 522,40 €

L'étude technique détaillée nous a été transmise par le SDE le 19 décembre avec l'estimation financière suivante :

Travaux	Coût	Subvention SDE	Participation communale		
			HT	TVA	TTC
Réseau électrique basse tension	195 534,48 € HT	40 % sur HT 78 213,79 €	117 320,69 €	0,00 €	117 320,69 €
Eclairage public	35 602,05 € HT	10 % sur HT 3 560,20 €	32 041,84 €	7 120,41 €	39 162,25 €
Infrastructures de télécommunications	49 729,95 € HT	0 % 0,00 €	49 729,95 €	9 945,99 €	59 675,94 €
Total	280 866,48 €	81 773,99 €	199 092,48 €	17 066,40 €	216 158,88 €

Il est précisé que la réalisation de l'étude détaillée n'étant pas facturée par le SDE dès lors qu'elle est suivie de travaux, le montant d'honoraires indiqué lors de l'APS ne sera pas facturé à la ville.

Afin que le SDE engage les travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention qui s'y rapporte avec les montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE les termes de la convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine et la ville de La Guerche de Bretagne ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 – 06 - Aménagement de la rue de Rennes – Demandes de subventions DETR et Fonds de concours de Vitré Communauté – (Nomenclature : 7.5) -

Mme le Maire précise que la rue de Rennes est une des entrées principales de la ville. Le projet d'aménagement de cette rue va permettre de sécuriser les déplacements et plus spécifiquement ceux des cycles et des piétons.

Pour la sécurisation de cet espace public, la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut soutenir financièrement ce projet. La 2^{ème} enveloppe du Fonds de concours versé par Vitré Communauté peut également être sollicitée. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Plan topographique	1 250,00 €	Fonds de concours Vitré Communauté	219 618,00 €	41,12 %
Maîtrise d'œuvre	19 900,00 €	DETR	90 000,00 €	16,85 %
Voirie-Espaces verts	512 000,00 €	Autofinancement Ville de La Guerche	224 532,00 €	42,04 %
Annonce consultation	1 000,00 €			
Sous-total	534 150,00 €		534 150,00 €	100 %
Réseaux Eaux Pluviales	119 623,40 €	Vitré Communauté (à rembourser en 2024 par La Guerche = AC d'investissement)	119 623,40 €	100 %
Réseau Eau potable	En attente chiffrage	SYMEVAL		100 %
Assainissement Eaux Usées	210 472,60 €	Vitré Communauté (compétence propre)	210 472,60 €	100 %
TOTAL HT hors effacement réseaux	864 246,00 €	TOTAL HT	864 246,00 €	
Effacement réseaux	280 866,48 €	Participation SDE	81 773,99 €	27,45 %
TVA sur éclairage public et infrastructures télécommunications	17 066,40 €	Participation Ville de La Guerche	216 158,88 €	72,55 %
	297 932,88 €		297 932,87 €	
TOTAL GÉNÉRAL	1 162 178,88 €		1 162 178 ,88 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE le plan de financement comme présenté pour les travaux d'aménagement de la rue de Rennes ;**
- **SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;**
- **SOLLICITE le fonds de concours de Vitré Communauté ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour mener à bien ces demandes.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 – 07 - RENOVATION PROJECTEURS TERRAIN DE FOOTBALL - Demande de financement Fonds d'aide au football amateur (FAFA) – (Nomenclature : 7.5) -

Mme le Maire indique que les projecteurs du terrain de football sont devenus obsolètes pour obtenir un classement du terrain en E6, l'éclairage étant insuffisant. Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) permet d'apporter un soutien financier aux collectivités et aux clubs sportifs pour améliorer les installations sportives dédiées au football amateur. La commune souhaite remplacer l'éclairage existant par des dispositifs LEDS adaptés au classement du terrain en E6.

Pour financer cette rénovation, il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Coût	32 960,00 €	FAFA	26 368,00 €	80 %
		Commune	6 592,00 €	20 %
TOTAL HT	32 960,00 €	TOTAL	32 960,00 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Fonds d'aide au football amateur pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **SOLLICITE le Fonds d'Aide au Football Amateur pour ces travaux de rénovation des projecteurs du terrain de football ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour mener à bien cette demande.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 – 08 – VOIRIE – Dénomination Place Jean RICHARD – (Nomenclature : 8.3) -

Mme le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier.

Il rappelle que, lors de la rencontre mensuelle du 06 décembre, en réponse à la demande de la famille de M. Jean RICHARD, il a été proposé de nommer un espace public à son nom. (M. Jean RICHARD est un ancien combattant de guerre, qui s'est engagé volontaire avec 26 autres jeunes Guerchais au sein de la 2^{ème} DB en 1944).

Il a été proposé à sa famille, qui a accepté, de dénommer la place, située près de la mairie, le long de la rue Neuve, « place Jean RICHARD ». Sur cette place, la 2^{ème} DB pourrait également être mise à l'honneur en posant une plaque ou une stèle, qui rappellerait également les liens entre M. RICHARD et son action au sein de la 2^{ème} DB.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de dénommer la place située le long de la rue Neuve, près de la mairie, place Jean Richard,**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 -09 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – (Nomenclature : 9.1) -

Mme le Maire informe l'assemblée qu'au cours de l'année 2022, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé au contrôle des comptes et de gestion de la commune de La Guerche-de-Bretagne, à compter de l'exercice 2017 et des suivants.

A l'issue de ce contrôle, la CRC, lors de sa séance du 09 novembre 2022, a arrêté ses observations définitives.

Ce rapport d'observations définitives, intégrant les réponses apportées par Madame Elisabeth GUIHENEUX, Maire, le 23 décembre 2022 a été notifié par la CRC le 02 janvier 2023. Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué au Conseil Municipal et donner lieu à un débat.

Il fait état des recommandations suivantes :

- n°1 : établir un diagnostic des causes de l'absentéisme, adopter des mesures de prévention et mettre en œuvre un plan d'action pour le réduire.
- n° 2 : formaliser une procédure de suivi et d'utilisation du parc automobile, intégrant notamment la mise en place d'autorisations de remisage et le suivi des consommations et des kilométrages.
- n° 3 : mettre en concordance le compte administratif et ses annexes, notamment en matière de dette et de subventions accordées, afin de garantir la fiabilité des informations qu'ils comportent.
- n° 4 : définir par délibération du conseil municipal un seuil de rattachement des charges et des produits.
- n° 5 : établir un état justificatif des restes à réaliser au 31 décembre de chaque exercice, en dépenses et recettes, détaillant pour chacun d'entre eux les engagements et notifications auxquels ils se rattachent.
- n° 6 : établir un plan pluriannuel d'investissement, à l'échelle de la mandature.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis à chaque élu avec la convocation.

L'article L 243-9 de ce même code dispose que, dans un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Municipal PREND ACTE :

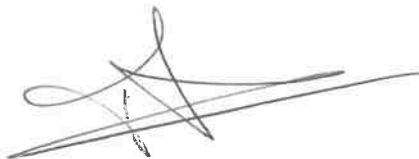
- **de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne transmises à la ville le 23 décembre 2022, concernant les exercices comptables 2017 et suivants**
- **de la tenue du débat portant sur ce rapport.**

Reçu le 26 janvier 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

AFFAIRES DIVERSES –

Séance levée à 22 heures 25

Anne TAILLANDIER
Secrétaire de séance



Élisabeth GUIHENEUX
Maire



Mis en ligne le - 8 MARS 2023
Par Élisabeth GUIHENEUX

La Guerche-de-Bretagne

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Résultat 2022 :

	Montant	Budget Primitif 2023
Excédent de fonctionnement	643 696 € + 300 000 € (recette exceptionnelle)	RI (compte 1068) RF (report BP 2023 au 002)
Excédent d'investissement brut (avant RAR)	1 590 929 €	RI (compte 001)

Inscrit au BP 2022 = 574 362 €

RAR 2022 = 418 171€

Excédent
investissement net =
1 172 758 €

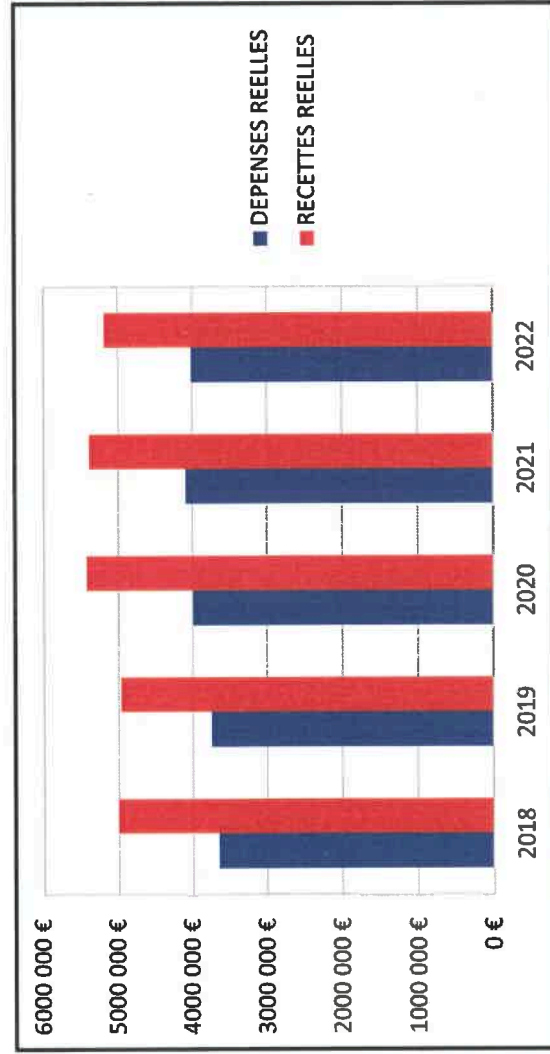
CM du 19/01/2023

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES RÉELLES	RECETTES RÉELLES	Résultat exercice
2018	3 645 930 €	5 005 134 €	1 359 204 €
2019	3 742 931 €	4 963 471 €	1 220 540 €
2020	3 992 047 €	5 429 592 €	1 437 544 €
2021	4 088 585 €	5 389 352 €	1 300 767 €
2022	4 011 887 €	5 188 586 €	1 176 699 €

2022 par rapport à 2021 :
Dépenses – 2 %
Recettes – 4 %

Résultat exercice :
- 10 %



FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE	Résultat
2018	733 926 €	254 355 €	-479 571 €
2019	590 885 €	144 513 €	-446 372 €
2020	594 290 €	153 641 €	-440 649 €
2021	757 004 €	259 810 €	-497 193 €
2022	1 074 573 €	541 580 €	-532 993 €

Impact sur le résultat global de fonctionnement;
Contribue au financement des investissements

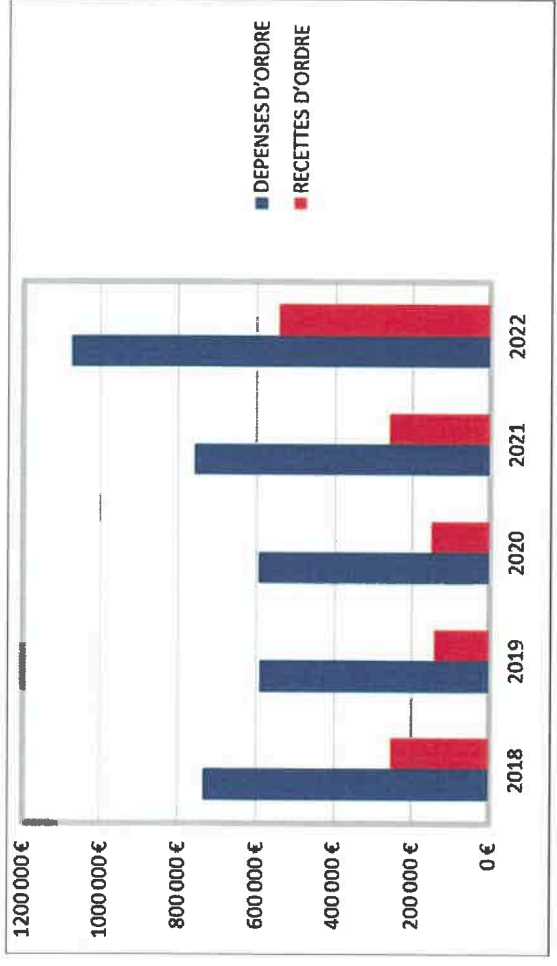
Se retrouvent en Section d'Investissement = RI = DI

Dépenses et Recettes :
Comptabilisation cessions
Immobilisations (avec transfert
Montants en Investissement)

+ amortissements
des biens en Dépenses = RI

+ reprises subventions en
Recettes = DI

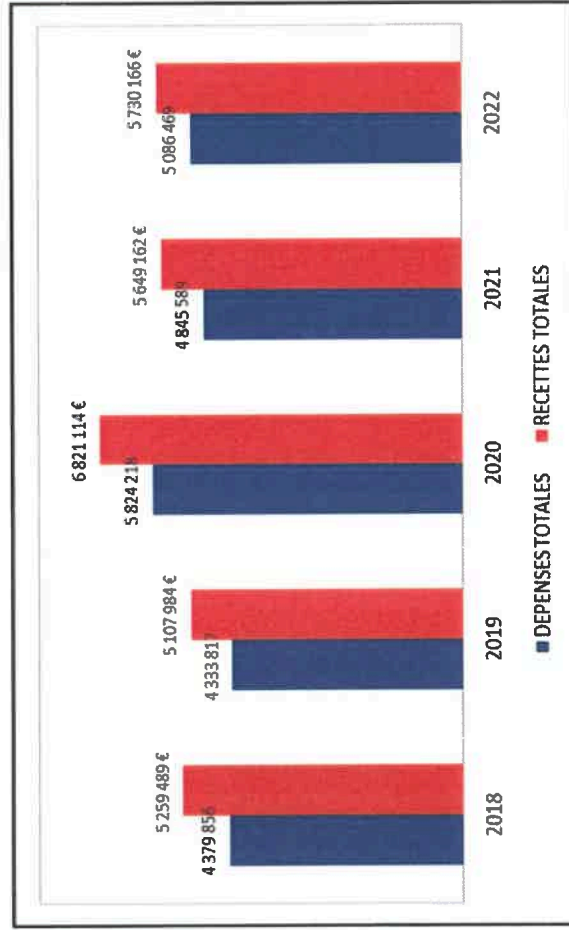
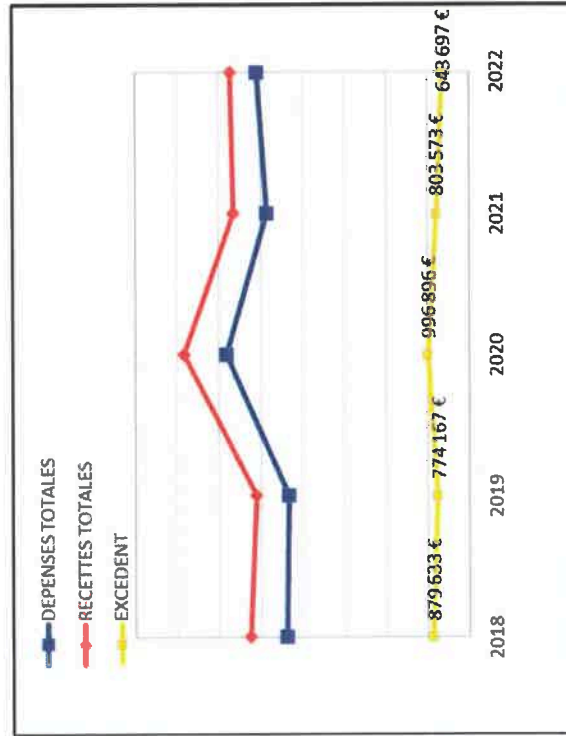
+ travaux en régie en Recettes
= DI (120 503 € en 2022)



	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES	EXCÉDENT
2018	4 379 856 €	5 259 489 €	879 633 €
2019	4 333 817 €	5 107 984 €	774 167 €
2020	5 824 218 €	6 821 114 €	996 896 €
2021	4 845 589 €	5 649 162 €	803 573 €
2022	5 086 469 €	5 730 166 €	643 697 €
			plus 300 000 €

2022 par rapport à 2021 :
Dépenses + 4,97 %
Recettes + 1,43 %

Résultat exercice :
- 20 %



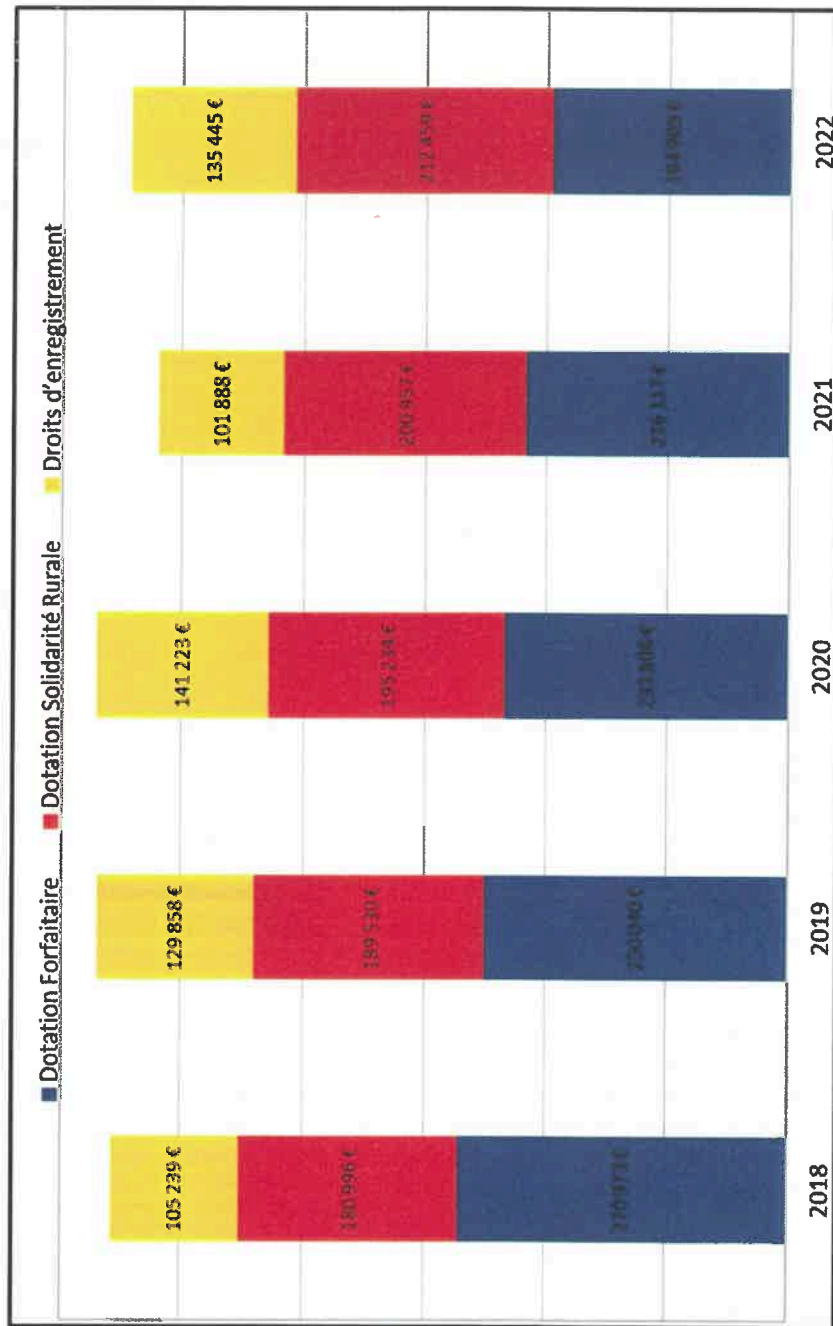
2023 ???

	CH. 74		CH. 73/731*		Total
	Dotation Forfaitaire	Dotation Solidarité Rurale	Droits d'enregistrement		
2018	270 973 €	180 996 €	105 239 €		557 208 €
2019	250 040 €	189 530 €	129 858 €		569 428 €
2020	233 806 €	195 234 €	141 223 €		570 263 €
2021	216 117 €	200 957 €	101 888 €		518 962 €
2022	194 905 €	212 459 €	135 445 €		542 809 €
				* 731 à cpter de 2022	



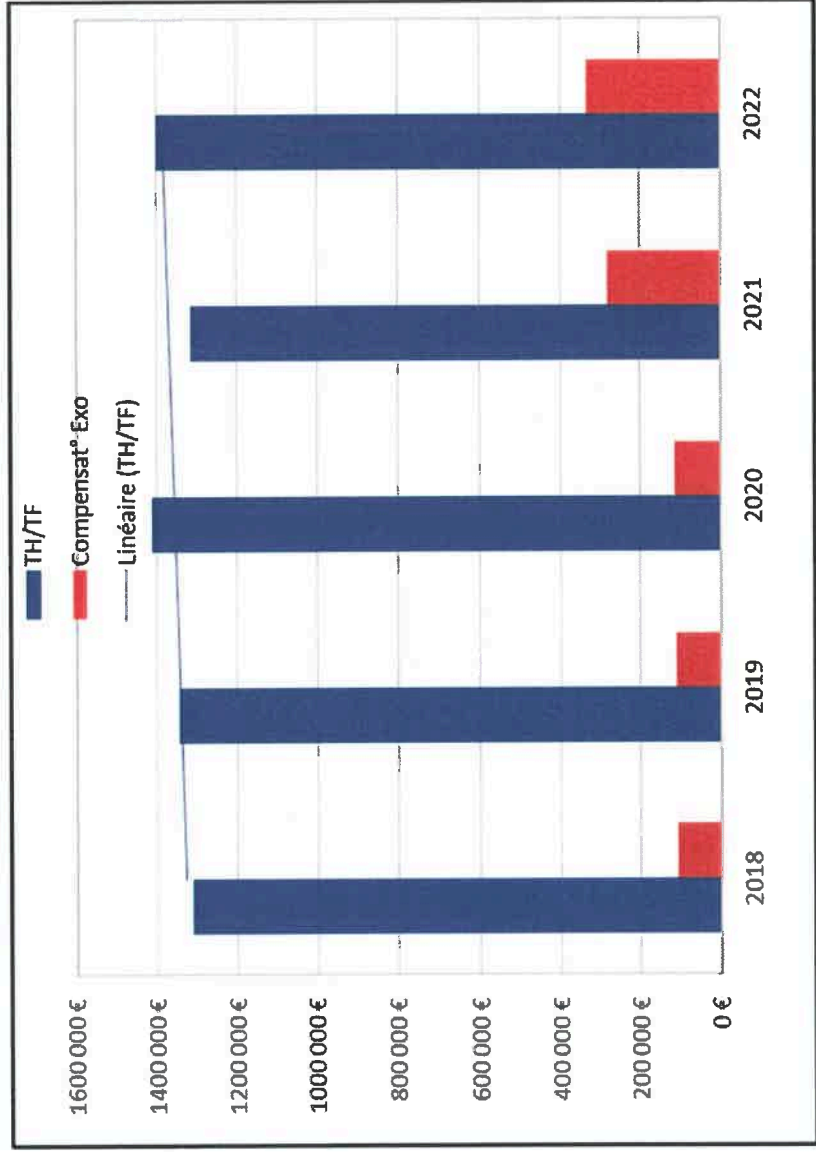
baisse continue de la Dotation Forfaitaire depuis 2013

En 2013 = 603 771 €



CONTRIBUTIONS DIRECTES

	CH. 73/731*	CH. 74	
	TH/TF	Compensat° Exo	Total
2018	1 311 936 €	107 445 €	1 419 381 €
2019	1 344 635 €	110 075 €	1 454 710 €
2020	1 410 428 €	114 053 €	1 524 481 €
2021	1 313 938 €	280 608 €	1 594 546 €
2022	1 399 611 €	334 939 €	1 734 550 €
	*731 à compter de 2022		



Revalorisation
des valeurs
locatives = 3,4 % en 2022;
= 7,01 % en 2023
(Loi de Finances)

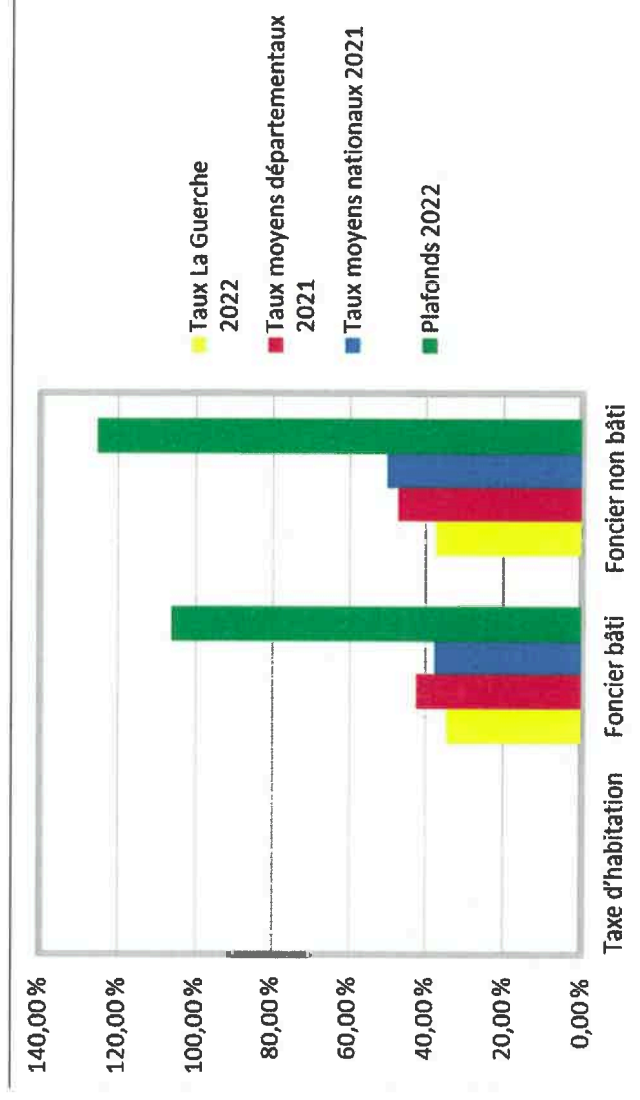
Suppression totale TH en
2023; sauf
Résidences Secondaires

TAUX D'IMPOSITION

	2007 à 2014	2015 à 2020	2021 et 2022
Taxe d'habitation	12,26 %	12,51 %	0,00 %
Foncier bâti	14,31 %	14,60 %	34,50 %
Foncier non bâti	36,57 %	37,30 %	37,30 %

**2023 :
augmentation
des taux ?**

	Taux La Guerche 2022	Taux moyens départementaux 2021	Taux moyens nationaux 2021	Plafonds 2022
Taxe d'habitation	0,00 %			
Foncier bâti	34,50 %	42,47 %	37,72 %	106,18 %
Foncier non bâti	37,30 %	47,47 %	50,14 %	125,35 %

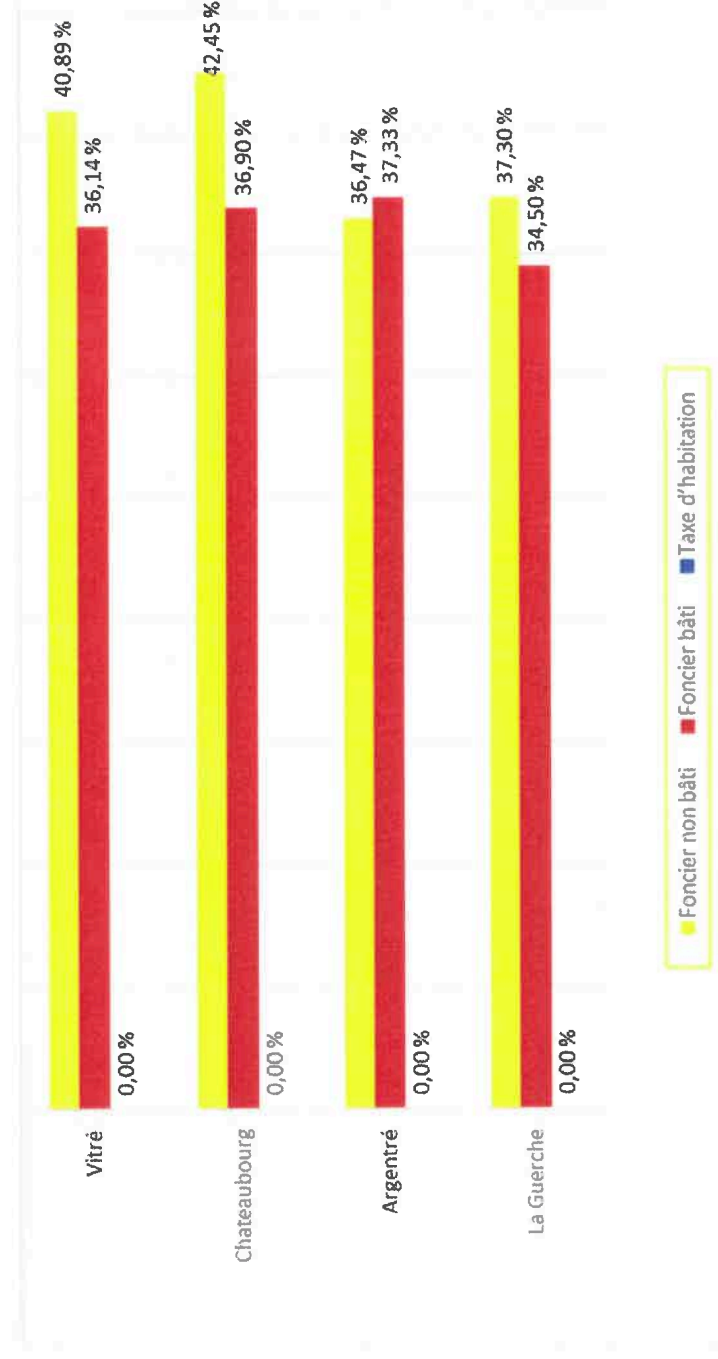


TAUX D'IMPOSITION

	La Guerche	Argentré	Chateaubourg	Vitré
Taxe d'habitation	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Foncier bâti	34,50 %	37,33 %	36,90 %	36,14 %
Foncier non bâti	37,30 %	36,47 %	42,45 %	40,89 %
			FB = 33,55 % en 2021	

Rappel : Augmentation des taux FB en 2021 :

- suppression TH
- ajout taux départemental au taux communal



Taxe Foncière Bâtie

2022

Montant	Foyers	Taxe en %	Taxe en € (totale)
- 750 €	46 %	15 %	370 000 €
750 € à 1524 €	42 %	35 %	880 000 €
+ de 1 525 €	12 %	50 %	1 280 000 €

Part communale =
1 336 910 €

	Taux TFB	recette 2022	recette 2023	Ecart	
	34,50%	1 336 910 €	1 430 494 €	93 584 €	bases + 7 % (LF 2022)
plus 5 %	36,23%		1 502 018 €	165 108 €	
plus 10 %	39,85%		1 645 068 €	308 158 €	

Taux 2023
Foncier Bâti :
Foncier Non Bâti :
Taxe d'Habitation :

1 %
d'augmentation
= 14 000 €
environ

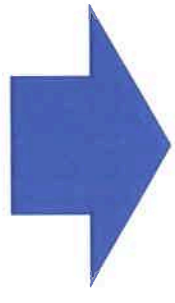
RESULTAT GLOBAL 2022

dépenses de fonctionnement 5 086 469 €	recettes de fonctionnement 5 730 166 €
	+
	300 000 € (régularisation comptable exceptionnelle)
épargne brute 643 697 €	
excédent d'investissement net = 1 172 758 €	

Pour financer une partie de la hausse des dépenses



300 000 €	report en Fonctionnement 2023
-----------	-------------------------------



RECETTE EXCEPTIONNELLE 2022

épargne brute 643 697 €	1 816 455 €	3 526 455 €
excédent d'investissement net = 1 172 758 €		
Recettes 2023	1 710 000 €	

RI 2023	FCTVA	190 000 €
	Amortissements biens	900 000 €
	Emprunt SPIC	20 000 €
	virement prévisionnel estimé (excédent fonctionnement 2023)	600 000 €
		1 710 000 €

DI 2023	capital emprunt	430 000 €	
	Participation piscine (1/3 du solde)	600 000 €	1 210 000 €
	Amortissements subventions	180 000 €	
	Investissements 2023	2 316 455 €	
		3 526 455 €	

Opérations à définir
pour le BP 2023

Orientations budgétaires 2023 - FONCTIONNEMENT

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

- pour dégager un autofinancement suffisant pour les investissements projetés
- en tenant compte des services apportés et de leur financement
 - ▶ **Mais coût de plusieurs postes en hausse** (énergie, fournitures courantes, prestations, masse salariale...)

En prenant en compte les Recettes

- avec augmentation des taux Foncier Bâti et Foncier Non Bâti pour absorber une partie des dépenses supplémentaires

Pour atteindre les objectifs suivants :

- maintien qualité des services à la population (accueil, France Services, périscolaire, urbanisme, communication)
- soutien aux établissements scolaires, aux associations et aux activités commerciales et artisanales
- appui au CCAS (renfort administratif pour domiciliation, dossiers d'aide sociale et tâches administratives)
- entretien du patrimoine communal (voirie, bâtiments, matériels, véhicules)
- proposition animations et activités culturelles (médiathèque, festivals, tourisme) et sportives
- poursuite actions pour homologation PCC (juin 2023)
- poursuite actions programme PVD (études OPAH-RU et SPR)

Orientations budgétaires 2023 - FONCTIONNEMENT

Activité pièces d'identité

nombre	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CNI/PASSEPORTS	1977	2006	2302	1761	1709	3304
% La Guerche	18 %	19 %	19 %	24 %	24 %	19 %

CDD nécessaire pour RDV supplémentaires à proposer (agenda actuellement complet pour 6 mois);
ouverture lundi après-midi + mardi après-midi + jeudi après-midi + vendredi matin (soit du lundi au samedi midi)

- Pour répondre aux nombreuses demandes des particuliers (appels journaliers non satisfaits)
- Pour répondre à la demande de l'Etat qui souhaite un renfort des communes équipées et sollicite également de nouvelles communes (pas de place pour un 2^{ème} dispositif à La Guerche)

- Participation financière micro-crèche à inscrire au BP 2023 (ouverture prévue initialement fin 2022, repoussée courant 2023)
- Sécurité (crédits nouveaux à prévoir au BP 2023)
 - Poste de médiateur social depuis septembre 2022 à pérenniser
 - 1 agent de police supplémentaire à compter du 1^{er} avril 2023
 - Poursuite de l'installation de vidéo-protection (contrats de maintenance en fonctionnement; achat en investissement)

Budget de fonctionnement 2023

OBJECTIF = 600 000 €



	Estimation	Dispo pour investissement	Affectation reprise provision	Virement investissement
N° 1	+ Dépenses - Recettes (sauf TF)	- 56 000 €	300 000 €	244 000 €
N° 2	Recettes + 5%	206 000 €	300 000 €	506 000 €
N° 3	Dépenses – 5 % et Recettes + 5 %	440 000 €	300 000 €	740 000 €



Budget 2023 =
Estimation 1? 2 ? 3 ?

- Diminution autofinancement
- Conséquence sur les investissements

Seulement
pour 2023

Orientations budgétaires 2023 - INVESTISSEMENT

Restes A Réaliser en Dépenses = 470 758 € et en Recettes = 52 588 €

(pour des opérations commencées en 2022 mais non terminées, ou juste démarrées)

Crédits à compléter au BP 2023 avec ajustement du PPI sur la mandature pour certaines opérations

- Terrains secteur DÉSERT : acquisition et cession à SILOE (en cours)
- Aide à la rénovation et Subvention « Pass commerce et artisanat » (enveloppe annuelle)
- Bâtiment 3 place Charles de Gaulle : réparation toiture (devis signé)
- Bâtiment 16 rue Notre-Dame : réparation toiture (devis signé) + changement menuiseries + réfection façade (en attente devis)
- Bâtiment La Salorge : sol et peinture escaliers et inter-espaces (à terminer en 2023)
- Cimetière : rejointoiement petite chapelle centrale (en cours)
- Eclairage public : remplacement lanternes (installation leds à poursuivre)
- Jardin médiéval n° 2 (étude conception en cours pour mise en œuvre courant 2023)
- Skate-park (marché attribué)
- Logement 16 rue de Nantes (passage des Crocanes) : peinture façade et menuiseries (devis signé); travaux intérieurs minimum à réaliser en régie (pour réduire les coûts)
- Police municipale : équipement agents (devis signés)
- Providence : micro-folie dans la chapelle (dossier à avancer)
- Urbanisme : honoraires dossiers PLU + OPAH-RU + SPR (en cours)
- Voirie diverse : signalisation, poteaux incendie, mobilier urbain ...(enveloppe budgétaire pour besoins annuels); trottoirs avenue du Général Leclerc (si possibilité financière)
- Rue de Rennes (assainissement + EP + effacement réseaux lancés; voirie : consultation entreprises prochainement)
- Ecoles, restaurant scolaire, mairie, service technique, bâtiments divers : matériels techniques, Informatique... (enveloppe budgétaire pour besoins annuels)

Orientations budgétaires 2023 - INVESTISSEMENT

Versements à Vitré Communauté :

1°) participation financière pour la nouvelle piscine (convention du 23/12/2019)

2 000 000 € hors équipement bien-être (estimation = 349 700 €)
et découvrabilité (estimation = 520 000 €)

Versé en 2022 = 1 200 000 €; Solde à budgéter sur 3 années (600 000 € en 2023)

2°)Eaux pluviales urbaines :

Attribution de Compensation en N+ 1 pour les travaux (quartier des Sorbiers en 2023 sur dépenses 2022) (Rue de Rennes en 2024 sur dépenses 2023)

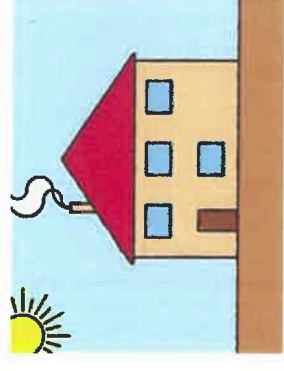
(les dépenses de fonctionnement relatives aux EPU sont déduites par Vitré Communauté du montant de l'AC annuelle)

Autres projets :

- Résidence Seniors : partenariat avec un porteur de projet privé pour animation salle commune en lien avec le CCAS (poursuite du projet)
- Restructuration locaux administratifs mairie (suite étude ALLTO Evolution) (projet différé; pas de crédit en 2023)
- Rénovation de la salle des sports n° 2 (sol, isolation) : étude envisagée lors du DOB 2022, non réalisée à ce jour.
- Etude transfert centre de loisirs dans le bâtiment de l'école Brisou-Pellen : envisagée lors du DOB 2022, non réalisée à ce jour.

SPIC (sans changement par rapport à 2022)

- entretien des panneaux photovoltaïques pour maintenir la production d'électricité à son meilleur niveau
- remboursement de l'emprunt repris par la ville en 2016
- (suivant le tableau d'amortissement établi en fonction des recettes : capital + avance de 2016 à 2034 ; intérêts de 2034 à 2041)



LOTISSEMENTS

Domaine de La Grange :

14 051 m² x 65,07 € HT (= 74,95 € TTC le m²)

28 000 € de subventions Vitré Communauté encaissées en 2020 à reverser à NEOTOA en 2023 (6 logements occupés)

- ▶ 17 lots vendus sur les 30 (reste 6 277 m²) (1 seule vente en 2022)
- ▶ 5 options; 8 terrains disponibles

La Chataigneraie : budget ouvert en 2021

Permis d'Aménager pour 5 lots à déposer dès que la modification du PLU sera validée (enquête publique terminée depuis le 14/01).

Commercialisation à l'issue de cette procédure administrative.

Participation financière du budget principal (estimatif 40 000 €) pour équilibrer ce budget (montant à affiner suivant coût viabilisation et prix de vente)